

## avap sap en auge

À : cdevam.enquetepublique@gmail.com

5 novembre 2018 à 18:51

### - Bien situé 1 rue homo cadastré section AB 230a

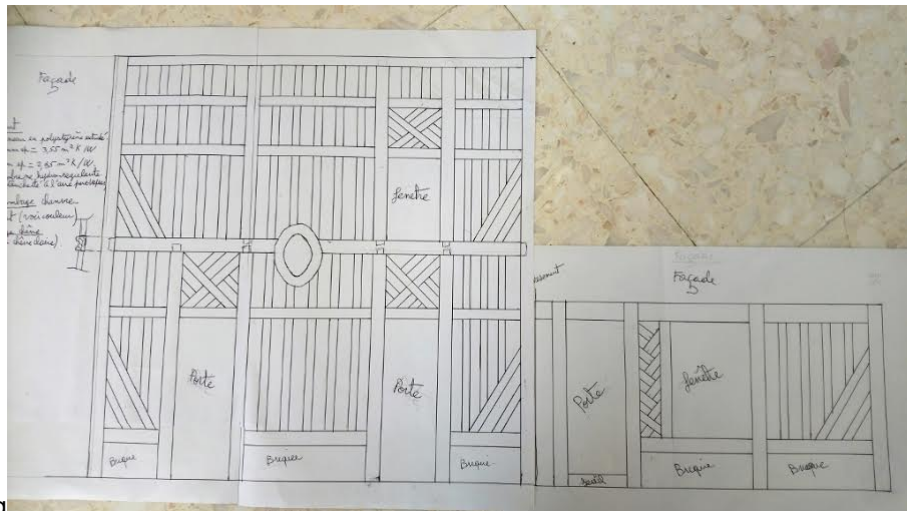
Concernant ce bien , je me suis vu opposer un refus à l'occasion d'une demande d'avis d'isolation par l'extérieur , avec l'avap en sera t il toujours de même?


La maison est faite de 2 parties une en briques et une extension en briques creuses le tout a été recouvert d'un enduit qui a totalement fait disparaître et dénaturer la brique d'origine.

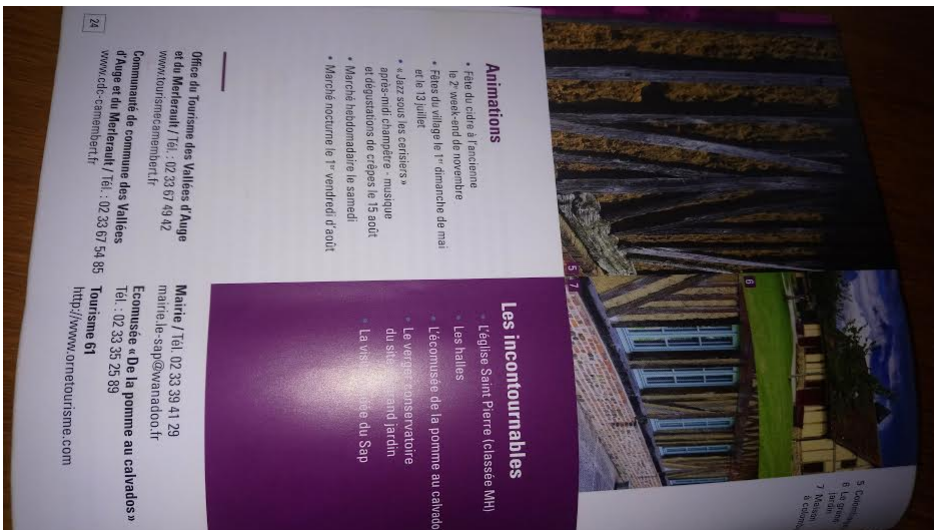
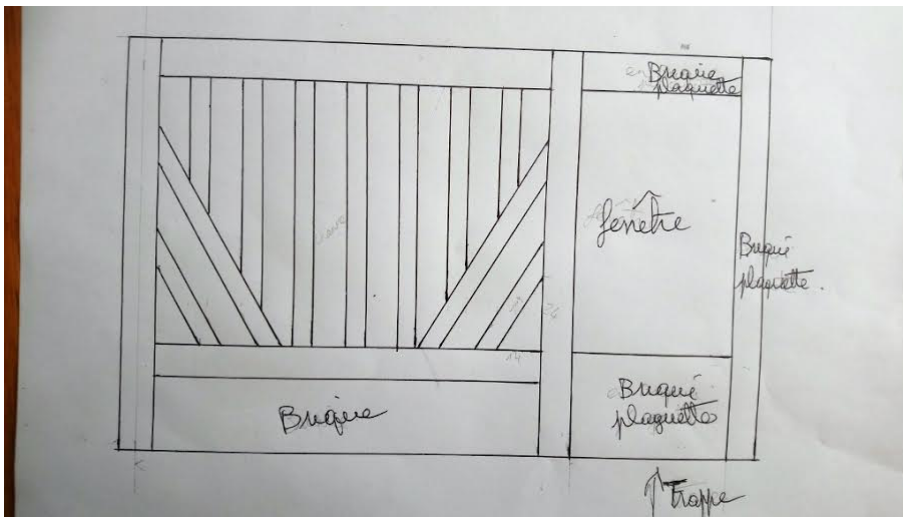
un des enjeux de l'avap est de répondre aux objectifs environnementaux d'économie d'énergie dans l'habitat sur toute la commune.

Nous proposons une isolation par l'extérieure en pan de bois nous sommes pour l'utilisation de matériaux nobles sur l'ensemble ce qui nous semble correspondre également à l'identité petite cité de caractère .

En effet nous souhaiterions que notre façade soit dans le même esprit que le bien situé au 5 rue homo cadastré section AB 69/70 dont je suis également propriétaire et qui a servi a illustrer largement le fascicule touristique petite cité de caractère p 20 et images 5 et 7 de la page 24.



 FACADE (1) (1024x578).jpg



Dans l'attente de vos retours